

REPUBLIQUE FRANCAISE
 Département de Vaucluse

**EXTRAIT DU
 REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**



De la Commune de MAZAN

Séance du 16 mars 2023.

8.9 – Culture

L'an deux mille vingt-trois

Et le seize mars

A 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 10 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis BONNET, Maire.

**Délibération n° :
 DEL2023_03_07**

Objet : La Boiserie – Complément de programmation

Rapporteur : Mme Sophie CLEMENT

Présents : M. BONNET Louis, M. MICHEL Georges, Mme AUDRIN Joséphine, M. CECCHETTO René, Mme BERGER Véronique, M. BOURRIE Jean-Louis, M. JOUBERTEAU Silvère, Mme CLEMENT Sophie, Mme VIRDIS Yvonne, Mme GABORIT-DUPILLE Geneviève, M. FLEGON Vincent, M. ACHARD Jean-Philippe, Mme LEROUX Angéline, Mme DEMENKOFF Cécile, Mme JACQUES Christine, M. BREMOND Julien, Mme APPLANAT Amandine, M. GANDON Bruno, M. CLAPAUD Jean-François, Mme MUH Anne, Mme DUFOUR Maria, Mme PISANI Aurélia, Mme GALLAS Eve, M. PETIT Patrick.

Ont donné pouvoir : M. LECOQ Patrick à M. CECCHETTO René, Mme BOFFELLI Elodie à M. MICHEL Georges, M. ZAMBELLI Patrick à M. PETIT Franck, M. CLAUDON Stéphane à M. CLAPAUD Jean-François

Absente excusée : Mme MOREL Marie-Hélène

Secrétaire de séance : Mme JACQUES Christine

La séance ouverte,

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de la politique culturelle et d'animation de la ville et dans le respect de la réglementation en vigueur, les spectacles suivants pourraient être organisés le 06 mai 2023 à la Boiserie par la Commune :

- Un concert de « The Némésis » à 20h45,
- Un concert de « Send Me Love Letters » à 22 h00.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	
Coût prévisionnel artistique	2 200,00 €
Coût prévisionnel technique	1 930,00 €
Frais annexes prévisionnels	500,00 €
Recettes	
Tarif unique de la place	8,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-035 relative à la Programmation 2022-2033 de la Boiserie,
Considérant que la Commune souhaite étoffer la programmation en cette fin de saison,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la programmation complémentaire de la saison 2022-2023 à savoir :

- Un concert de « The Némésis » le 06 mai 2023 à 20h45,
- Un concert de « Send Me Love Letters » le 06 mai 2023 à 22 h00.

FIXE le prix par place au tarif unique de 8,00 € (huit euros) et autoriser à hauteur de 10 % maximum la délivrance de places exonérées pour la promotion de la manifestation,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents contrats ou conventions nécessaires à sa réalisation ou à l'aménagement de la programmation,

AUTORISE M. le Maire à toute action de promotion tarifaire concourant à la réussite de la programmation,

AUTORISE, pour les spectacles dont la billetterie est assurée par la Commune, la vente et l'encaissement des billets d'entrée, notamment sous forme dématérialisée via internet, par la régie municipale créée pour l'animation culturelle et la mise à disposition de la salle de La Boiserie.

Vote :
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 7 (M. GANDON, M. PETIT, M. ZAMBELLI, M. CLAPAUD, M. CLAUDON, Mme MUH, Mme DUFOUR)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

La Secrétaire de Séance,



Christine JACQUES

Pour extrait certifié conforme,
fait et délibéré les jours,
mois et an susdits.

Le Maire,

Louis BONNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.